

MORLINCOURT
DELIBERATION DU 19/06/2017
Concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2016

Le 19 juin 2017, réuni sous la présidence de Daniel CHARLET, maire
 Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2016

Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2016
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2017 - 038

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 48 514.60 €		- 34 538.83 €	15 275.00 € 28 300.00 €	13 025.00 €	- 70 028.43 €
FONCT	178 314.86 €	49 714.60 €	77 355.63 €			205 955.89 €


Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2016	205 955.89 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	70 028.43 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	135 927.46 €
Total affecté au c/ 1068 :	70 028.43 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Morlincourt
 Le 19 juin 2017

Délibéré par le Conseil Municipal
 Le 19 juin 2017

 Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 10
 Présents : 9
 Suffrages exprimés : 9
 Abs : 0 Pour : 9 Contre : 0

Date de la convocation : 12 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le